



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2026

Cette note a pour objet une présentation brève et synthétique du budget 2026 en retraçant les informations financières essentielles afin de permettre d'en saisir les enjeux.

La guerre au Moyen-Orient a rendu les perspectives significativement plus incertaines, créant un risque à la hausse pour l'inflation et un risque à la baisse pour la croissance économique.

Pour la Banque Centrale Européenne, le « choc » du conflit au Moyen-Orient entraînera un bond de l'inflation et un creux de la croissance.

En 2026, les prix à la consommation devraient augmenter de 2,6 % en zone euro, contre 1,9 % initialement prévu.

Ce budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026 et est constitué des données issues des prévisions relatives au fonctionnement et investissement. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Après la création en 2025 d'un projet structurant pour le développement de notre village, la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles), le Budget Primitif intègre la valorisation des restes à réaliser de ce dossier, ainsi que les subventions à venir obtenues auprès des financeurs.

La levée du droit de préemption concernant l'acquisition d'une propriété pour la création d'un habitat inclusif a été abandonné en 2025, compte-tenu de l'incertitude sur les subventions et dotations pouvant être accordées. Ce projet reste malgré tout un objectif majeur de la collectivité permettant le développement du village.

Il en va de même pour la réhabilitation de la Rue de l'église. Ces travaux et leur financement feront partis d'objectif à réaliser durant le mandat qui s'ouvre.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 692 325 €, soit une augmentation de 17.77 % par rapport au Budget 2025. Les crédits sont répartis ainsi :

| | BP 2025 | BP 2026 | Evolution en valeur | Evolution en % |
|--|-----------|-----------|---------------------|----------------|
| 011 – Charges à caractère général | 275 079 € | 348 535 € | 73 456 € | 26,70% |
| 012 – Charges de personnel | 64 700 € | 75 500 € | 10 800 € | 16,69% |
| 014 – Atténuation de produits | 36 774 € | 36 541 € | -233 € | -0,63% |
| 65 – Subventions et autres charges | 91 094 € | 91 825 € | 731 € | 0,80% |
| 66 – Frais financiers | 7 000 € | 9 600 € | 2 600 € | 37,14% |
| 67 - Charges exceptionnelles | 0 € | 276 € | 276 € | |
| TOTAL Dépenses réelles | 474 647 € | 562 277 € | 87 630 € | 18,46% |
| 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 14 900 € | 11 761 € | -3 139 € | -21,07% |
| 023 – Virement à la section d'investissement | 98 325 € | 118 287 € | 19 962 € | 20,30% |
| TOTAL Dépenses de fonctionnement | 587 872 € | 692 325 € | 104 453 € | 17,77% |

Les principaux postes de dépense sont :

- Les charges à caractère général elles-mêmes présentées selon la segmentation suivante :

| | BP 2025 | BP 2026 | Evolution en valeur | Evolution en % |
|---|-----------|-----------|---------------------|----------------|
| Achat de matières et de fournitures | 34 200 € | 46 360 € | 12 160 € | 35,56% |
| Services extérieurs (entretien, maintenance, ...) | 33 180 € | 49 450 € | 16 270 € | 49,04% |
| Autres services extérieurs | 206 099 € | 250 725 € | 44 626 € | 21,65% |
| Impôts et taxes versés | 1 600 € | 2 000 € | 400 € | 25,00% |
| TOTAL | 275 079 € | 348 535 € | 73 456 € | 26,70% |

A noter la hausse du coût des assurances.

Sont également prévus :

- L'acompte pour le réseau Telecom dans la Rue du Centenaire,
- Les travaux dans l'appartement au-dessus de la MAM,
- Les travaux de démolition à l'ancien café,
- L'augmentation des charges de personnel s'expliquent par la revalorisation de charge de CNRACL de 8% prévue sur 2 ans ainsi que l'arrivée du nouvel employé municipal budgété désormais sur 12 mois, ainsi que de l'augmentation de 3 heures de travail hebdomadaire de la secrétaire générale de mairie et sa nomination au grade de rédacteur.
- Les atténuations de produits correspondent aux reversements de fonds à l'Etat (dont FNGIR).
- L'augmentation de notre participation aux frais de fonctionnement au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS du Vrin) reste tout comme les années précédentes un des postes de charges principales. Pour cette année, le budget du SIVOS est de 45 000 € auquel il faut rajouter un complément de scolarisation pour la Ferté-Loupière et Villiers Saint Benoit estimée à 7 200 €.
- Les subventions et autres charges dont les subventions aux associations restent stables pour environ 3 000 €.

1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location foyer communal), aux loyers, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Il est à noter, que compte-tenu de la baisse des droits de mutation liée à la chute des transactions immobilières au niveau départemental qui se poursuit, l'estimation de recette reste identique à celle perçue en 2024 soit 17 000 €.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 684 060 €. Elles sont en augmentation de 17.77 % par rapport au BP 2025 et sont réparties ainsi :

| | BP 2025 | BP 2026 | Evolution en valeur | Evolution en % |
|--|-----------|-----------|---------------------|----------------|
| 013 – Atténuations de charge | 250 € | 255 € | 5 € | 2,00% |
| 70 - Produits des services | 2 540 € | 1 600 € | -940 € | -37,01% |
| 73 - Impôts et taxes | 226 776 € | 228 854 € | 2 078 € | 0,92% |
| 74 - Dotations et participations | 108 442 € | 115 939 € | 7 497 € | 6,91% |
| 75 Produits de gestion courantes | 23 500 € | 30 301 € | 6 801 € | 28,94% |
| TOTAL Recettes réelles | 361 508 € | 376 949 € | 15 441 € | 4,27% |
| 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0 € | 0 € | 0 € | 0,00% |
| 002 - Excédent de fonctionnement reporté | 226 364 € | 315 376 € | 89 012 € | 39,32% |
| TOTAL Recettes de fonctionnement | 587 872 € | 692 325 € | 104 453 € | 17,77% |

Les principaux postes de recette sont :

- Les impôts et taxes : principalement les taxes foncières,
- Les dotations et participations dont les dotations versées par l'Etat,
- Les produits des services : les redevances d'occupation du domaine public....

1.3 La fiscalité

Une étude réalisée sur les bases fiscales confirme le manque de recette sur le foncier bâti liée à une inexactitude de la classification des biens par rapport à la réalité de leur valeur fiscale (travaux d'amélioration non déclarés, etc..). Il conviendra compte-tenu de ce potentiel de recette pouvant permettre de compenser les baisses de dotations annoncées d'ouvrir ce dossier en collaboration avec l'administration fiscale.

Les taux proposés sont les suivants :

| | Taux 2025 | Taux 2026 |
|-------------------------|-----------|-----------|
| Taxe foncière bâtie | 41.13 | 42.57 |
| Taxe foncière non bâtie | 48.19 | 49.88 |
| Taxe d'habitation | 18.51 | 19.16 |

Compte tenu de la baisse des bases fiscales sur les résidences secondaires et afin de maintenir le même niveau de recette fiscale, la commune propose de faire évoluer ces taux de fiscalité pour compenser cette baisse annoncée.

Le produit fiscal prévisionnel pour 2026 est d'environ 200 000 € auquel sera déduit le FNGIR de 36 024 € et le coefficient correcteur d'environ 22 234 €.

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 089-218903979-20260416-BP2026-BF



II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

2.1 Les dépenses d'investissement

En dépenses d'investissement : apparaissent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le volume des dépenses d'équipement prévu en 2026 est de 247 401 €.

| | BP 2025 | BP 2026 | Evolution en valeur | Evolution en % |
|--|-------------|-----------|---------------------|----------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 11 235 € | 17 135 € | 5 900 € | 100,00% |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 9 740 € | 0 € | -9 740 € | -100,00% |
| 21 - Immobilisations corporelles | 108 000 € | 38 700 € | -69 300 € | -64,17% |
| 23 - Immobilisations en cours | 537 220 € | 37 200 € | -500 020 € | -93,08% |
| TOTAL Dépenses d'équipement | 666 195 € | 93 035 € | -573 160 € | -86,03% |
| 16 - Remboursement du capital de la dette | 255 426 € | 154 366 € | -101 060 € | -39,57% |
| TOTAL Dépenses réelles | 921 621 € | 247 401 € | -674 220 € | -73,16% |
| 001 - Déficit d'investissement reporté | 151 619 € | 0 € | -151 619 € | -100,00% |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 0 € | 0 € | 0 € | 0,00% |
| 041 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section | 22 100 € | 0 € | -22 100 € | -100,00% |
| TOTAL Dépenses d'investissement | 1 095 340 € | 247 401 € | -847 939 € | -77,41% |

Les principaux postes sont :

- Remboursement du capital des emprunts : 154 366 €, dont 100 000 € pour le remboursement partiel de l'emprunt relais de la MAM,
- Les projets 2026 (voir ci-dessous).

2.2 Les recettes d'investissement

En recettes d'investissement, on trouve principalement : les emprunts, les subventions d'investissement perçues et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA)

Les recettes d'investissement s'élèvent à 249 366 € pour 2026 :

| | BP 2025 | BP 2026 | Evolution en valeur | Evolution en % |
|--|--------------------|------------------|---------------------|----------------|
| 024 - Produits des cession d'immobilisations | 0 € | 0 € | 0 € | 0,00% |
| 10 - Dotations, fonds et réserves | 210 120 € | 14 848 € | -195 272 € | -92,93% |
| 13 - Subventions d'investissement reçues | 443 820 € | 75 010 € | -368 810 € | -83,10% |
| 16 - Emprunts et dettes | 300 575 € | 575 € | -300 000 € | -99,81% |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 4 100 € | 0 € | -4 100 € | |
| 204 - Subventions d'équipement versée | 0 € | 995 € | 995 € | |
| 23 - Immobilisations en cours | 1 400 € | 0 € | -1 400 € | |
| TOTAL Recettes réelles | 960 015 € | 91 428 € | -868 587 € | -90,48% |
| 001 - Excédent d'investissement reporté | 0 € | 27 890 € | 27 890 € | 0,00% |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 98 325 € | 118 287 € | 19 962 € | 20,30% |
| 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections | 14 900 € | 11 761 € | -3 139 € | -21,07% |
| 041 - Opération d'ordre à l'intérieur de la section | 22 100 € | 0 € | -22 100 € | |
| TOTAL Recettes d'investissement | 1 095 340 € | 249 366 € | -845 974 € | -77,23% |

Les principaux postes sont :

- Le FCTVA : 14 447.59 €,
- La couverture du déficit antérieur : 0 €,
- Les opérations d'ordre : 11 761 € pour les amortissements et 118 287 € d'autofinancement.

2.3 Les projets 2026

Sont prévus pour l'année 2026 :

| Opération | Dépenses | Recettes (subventions) |
|--|-----------------|------------------------|
| Autres investissements | 13 700 € | 0 € |
| Etude dissimulation Rue du Centenaire | 2 135 € | 0 € |
| Etude création logements (ancien café) | 15 000 € | 10 000 € |
| Création d'une MAM (solde) | 20 000 € | 59 010 € |
| Création d'un ossuaire | 5 000 € | 0 € |
| Sécurisation La Brimballerie | 20 000 € | 6 000 € |
| Dissimulation Rue du Centenaire | 17 200 € | 0 € |
| TOTAL | 93 035 € | 75 010 € |

2.4 Les restes à réaliser de 2025

Les projets 2025 à finir :

| Opération | Dépenses | Recettes (subventions) |
|--|------------------|------------------------|
| Etude création logements (ancien café) | 5 000 € | 0 € |
| SDEY - Extension Rue de Chantereine | 9 740 € | 0 € |
| Travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles | 100 000 € | 118 310 € |
| Autres investissements | 5 535 € | 0 € |
| TOTAL | 120 275 € | 118 310 € |